



ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo

Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpa-congo.org

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le contenu de ce journal ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Gouvernement congolais, du Ministère français des Affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne .

NUMERO 002 - Décembre 2009 - Janvier 2010

Gratuit

Éditorial

Le point d'achèvement de l'initiative PYTE !... et après ?

Cela a été long et exigeant, un véritable parcours du combattant, pour atteindre ce point d'achèvement !

En effet, pour la société civile, ce parcours démarre, réellement, en octobre 2001 avec la mise en place, par décret présidentiel, modifié en 2003, d'un comité national de lutte contre la pauvreté, chargé d'orienter l'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Près de cinq ans plus tard, en mars 2006, sera atteint le point de décision de l'initiative pays pauvres très endettés (PYTE) où l'on a droit aux allègements intérimaires sur le service de la dette publique extérieure.

Presque quatre ans après, en janvier 2010, le Congo est admis, enfin, au point d'achèvement où d'importants allègements et annulations de la dette sont accordés par les créanciers, afin que le pays soit à un niveau de dette globale soutenable. L'initiative PYTE est en fait d'abord un processus de désendettement. Elle est couplée par la suite, à partir notamment du sommet du G7 de Cologne en septembre 1999, à la lutte pour la réduction de la pauvreté ; d'où une conditionnalité importante pour être admissible à cette initiative : le DSRP.

La pauvreté, en effet, sévit chez la plupart des congolais, d'autant plus que les services publics de base ne sont pas suffisamment assurés : éducation, soins de santé, eau potable et assainissement, énergie domestique, etc.

C'est pour cela que les organisations de la société civile (OSC) devraient être davantage interpellées par la mise en application du DSRP, au bénéfice duquel sont destinées les ressources financières résultant des allègements de dette. Le couple initiative PYTE/DSRP, dans la mesure où il s'inscrit dans la dynamique de réduction de la pauvreté un des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), est une opportunité pour nos OSC, soucieuses des mauvaises conditions de vie et de travail des citoyens et dans les communautés de base. En s'organisant mieux, les OSC consolident cette opportunité, en contribuant à lever plusieurs contraintes qui pèsent encore sur le véritable désendettement et sur la lutte contre la pauvreté : la mauvaise gouvernance, notamment les dilapidations, la non transparence, la gabegie, la corruption et, plus structurellement, le manque d'intérêt de la part des pouvoirs publics à engager le pays dans une voie de développement économique qui privilégie la production nationale, agricole et manufacturière, permettant l'accumulation d'une épargne intérieure génératrice d'investissements.

En tout cas, pour les populations congolaises, qui endurent tant de souffrances dans leur pays avec tant de potentialités, le plus attendu, c'est l'après point d'achèvement.

La Rédaction



7ème session du comité de pilotage du PCPA-Congo

Le programme bénéficie d'une seconde phase de 3 ans

(P. 2)

Bilan à mi-parcours des projets du PCPA par le service appui projets (SAP)

L'organisation fonctionnelle des projets et des OSC est encore perfectible

(P. 3)

Initiative PYTE

Lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté

(P. 11)

COMMUNIQUER C'EST CRÉER LE DIALOGUE CHAQUE JOUR

7^e session du comité de pilotage du PCPA-Congo

Le programme bénéficie d'une seconde phase de 3 ans

Du 23 au 25 février 2010 s'est tenue à Brazzaville la septième session du comité de pilotage du programme concerté pluri-acteurs (PCPA Congo) sous la présidence de Roger BOUKA OWOKO (OCDH).



Une vue des travaux du 7^e COPIL

Les points suivants ont été débattus à cette session : la restitution de l'évaluation intermédiaire, la réflexion sur la phase 2 du programme, la préparation de l'assemblée plénière de juin 2010 et comme d'ordinaire, le compte rendu des activités réalisées depuis le mois d'octobre 2009.

Après avoir planché sur les conclusions de l'évaluation intermédiaire, le comité de pilotage a retenu d'organiser des séances de restitution, animées par la cellule exécutive, dans chaque département.

En effet, des réunions départementales de concertation seront organisées pour dégager des priorités thématiques et recueillir les attentes des organisations sur les animateurs locaux qui seront recrutés pour représenter la cellule exécutive dans les départements. A propos de la Phase II, le comité de pilotage a demandé de recentrer toutes les activités sur la concertation des Organisation de la société civile (OSC) entre elles et entre les OSC et les

Pouvoirs publics, de donner une dimension plus internationale au programme, d'élargir le programme aux départements des Plateaux, du Niari et de la Sangha. Pour les deux derniers départements, il est à noter que le programme s'articulait principalement autour des villes de Dolisie et Ouesso.

La demande de prolongation de 3 ans du PCPA sera déposée à l'Agence française de développement (AFD) au plus tard le 31 mars 2010. Le contenu de cette demande s'articulera autour du document programme validé en 2008.

En vue de préparer avec minutie l'assemblée plénière du 11 au 12 juin 2010, cette session du comité de pilotage a statué sur : le renouvellement des adhésions et les nouvelles adhésions pour les structures souhaitant intégrer le programme, la procédure pour ces deux cas est disponible à la cellule exécutive.

Pour les organisations membres de l'assemblée plénière du PCPA durant la phase 2008 – 2010, elles sont invitées à renouveler leur adhésion d'ici le 14 avril 2010 par courrier, signer à nouveau la Charte du programme.

Les invitations à l'assemblée plénière seront lancées au plus tard le 5 mars 2010 et la participation devra être confirmée par les organisations membres en remplissant le bulletin de participation avant le 15 mai 2010.

Au sujet du compte rendu des activités de la cellule exécutive menées depuis octobre 2009, le comité de pilotage s'est dit satisfait et a doté le programme d'un logo qui a été sélectionné parmi 19 propositions faites par les étudiants de l'Académie des beaux arts de Brazzaville.

La huitième session du comité de pilotage est prévue, à Brazzaville, le 9 juin 2010 sous la présidence de Félix BATANTOU OUMBA.

J.D.M.

Le Programme Concerté Maroc

Le Programme Concerté Maroc (PCM) trouve ses origines lors du « Temps du Maroc en France » organisé en 1999 et qui a connu dans le pays des milliers de manifestations qui ont prouvé la richesse de la coopération franco-marocaine. La période de 2002 à 2005 est la première phase d'action qui a réuni 19 associations françaises, 36 associations marocaines et les services de coopération du Ministère français des affaires étrangères et de l'Ambassade de France. Actuellement, un cadre de concertation et de renforcement entre associations françaises et marocaines, et avec les pouvoirs publics a été mise en œuvre.

Le PCM s'assigne comme objectifs de contribuer, par une stratégie concertée entre associations françaises et marocaines en partenariat avec leurs pouvoirs publics, à une grande implication des jeunes dans la société marocaine.

La charte des valeurs du PCM couvre la période de 2006 à 2010. Un cadre de concertation et de renforcement entre associations françaises et marocaines, et avec les pouvoirs publics a été mise en œuvre. Ce dispositif est l'élément central et fondamental dans la recherche de la concertation.

Deux types d'organes constituent ce dispositif à savoir : les organes décisionnels que sont l'assemblée générale des associations et le comité de pilotage. L'autre organe, c'est l'organe exécutif.

Le comité de pilotage est composé de 17 membres réunissant les acteurs siégeant à titre permanent et d'autres élus pour un mandat à durée limitée dans le temps. Il est présidé par le chef de file du PCM.

L'organe exécutif du Programme Concerté Maroc est composé du chef de file, de l'équipe technique et du porteur des fonds d'appui à projets.

A ce niveau, le Programme Concerté Maroc est doté d'un bureau exécutif basé à Salé, chargé de l'animation et du suivi technique des activités du programme. Ce bureau est également chargé de la communication du programme.

La coordination générale des activités du programme et le suivi budgétaire et financier sont assurés par deux postes à temps plein établis au siège du chef de file du Programme Concerté Maroc.

Une rencontre annuelle débat du fonctionnement général du programme. L'assemblée générale franco-marocaine réunit chaque année tous les membres du programme pour discuter des orientations générales du Programme Concerté Maroc et faire le bilan général de ses activités.

Pierre BEDI, *Référent Inter-PCPA*

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH Moungali III Brazzaville
République du Congo

Email: pcpacongo@yahoo.fr / www.pcpa-congo.org
Tél: + 242 538 34 24 / 645 35 57

Journal édité le par le Programme concerté pluri-acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction :

Jean-Louis VIELAJUS, Delphine ARNOULD, Roger BOUKA OWOKO, Anne COLLEHT TAFARO, Bernard PIROT, Jean Christophe AYA YOMBO, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie: ARVO

Tirage: 2000 exemplaires

Montage : Service de communication du PCPA-Congo

Bilan à mi-parcours des projets du PCPA par le service appui projets (SAP)

L'organisation fonctionnelle des projets et des OSC est encore perfectible

Le Service d'appui aux projets (SAP) du PCPA a réalisé le bilan à mi-parcours des 19 projets financés par le Fonds d'Appui aux Projets (FAP). Pour les trois types de projets financés : les initiatives collectives ponctuelles, les programmes d'actions communes, et les projets conséquents, le but était d'aider à réviser et si nécessaire d'ajuster la stratégie et la programmation pour permettre aux OSC de mener à bonne fin leurs projets et d'en rendre compte aux partenaires, notamment financiers ; commencer à tirer les leçons du projet pour préparer un travail de capitalisation. Ce bilan a été l'occasion de clôturer la formation des animateurs locaux et des OSC en matière de suivi de projets, la seconde phase d'appui ayant été consacrée à l'appui à la mise en œuvre. Le bilan du SAP permet de jauger le niveau d'avancement de chaque projet et de mettre en évidence le mode de fonctionnement de ces organisations de la société civile.

Le service d'appui aux projets du PCPA-Congo a réalisé le bilan à mi-parcours des projets financés par le Fonds d'appui aux projets du PCPA. Il a organisé des entretiens avec les membres des équipes de mise en œuvre des projets au sein de chaque OSC. Ces entretiens ont été suivis d'une réunion bilan qui a impliqué à la fois l'équipe de chaque projet et les membres dirigeants de chaque OSC. Ce travail s'est achevé par la production d'un rapport synthèse de bilan à mi-parcours des projets.

L'état d'avancement des projets du FAP

D'après ce rapport, les deux projets financés dans le cadre des initiatives collectives ponctuelles sont en retard. L'un d'eux a même dépassé les échéances.

Au niveau des programmes d'actions communes, le rapport du SAP a constaté que 4 de cette catégorie sont en difficultés. Cela représente 50% de projets de la catégorie.

Au niveau des projets conséquents, trois seulement des projets financés ont des difficultés. Ils ont consommé



Avant les travaux



Après les travaux

Bâtiment réhabilité dans le cadre du projet de DIMPA à Ouesso

65% du temps écoulé et les activités sont encore à leur point de départ (environ 50% en moyenne d'activités réalisées).

Ce sont donc 47% des projets du FAP qui sont en difficultés et laissent planer des doutes quant à leur bonne marche. Plusieurs facteurs expliquent cette situation.

En interne, ces projets ont des problèmes de gouvernance. Au sein de certaines OSC qui les mettent en œuvre, la gestion est assurée en solo par son président et/ou son directeur. Souvent, ce dernier s'appuie sur une « personne de confiance » au sein de

l'OSC (qui parfois n'a pas de compétences avérées pour être mise en position de leadership). Cela enlève

les possibilités de pilotage et de gestion collectifs du projet. Les projets sont aussi bloqués du fait de conflits internes de leadership, de la confusion entre fonction politique et fonction opérationnelle, de leur faible appropriation par les membres de l'OSC autres que les exécutants, etc.

En outre, ces projets se caractérisent par quelques faiblesses dans la gestion du cycle de projets. Leurs responsables n'ont pas daigné mettre en place les conditions qui auraient permis leur bonne marche : absence d'instance ou de dispositif suivi du projet, absence d'ap-

pui technique dans la définition, la conception et réalisation des activités le nécessitant, manque ou faible

pratique des outils de gestion du projet, etc. D'autres projets sont en retard parce qu'ils n'ont plus de trésorerie. Ils ont épuisé la première avance faite au démarrage. Et, dans la mesure où ils ont des retards en termes de rendu (financier et technique), ils ne peuvent donc pas prétendre à la seconde tranche.

On se rend compte, d'après ce bilan à mi-parcours que les apprentissages sont parfois lents. Dans cet apprentissage si contraignant, les acteurs oublient les enjeux, les objectifs majeurs du PCPA (renforcer les capacités institutionnelles et

opérationnelles des OSC qui portent les projets, améliorer le dialogue avec les pouvoirs publics). Plusieurs OSC s'en sont éloignées.

Il y aura donc besoins d'avenants pour certains et pour d'autres, il y aura besoin de travailler à revoir les ambitions initiales à la baisse. C'est à la Cellule exécutive du Programme de décider après échange avec les responsables de ces OSC.

Et les projets qui tournent dans tout ça ?

Ces projets, même s'ils ne sont pas de longs fleuves tranquilles, ils roulent sans trop de problèmes. Ils vont certainement arriver à échéance, dans les délais prévus. La majorité des projets du FAP (près de 60%) sont dans cette situation.

Ces projets sont dans presque dans les délais mais le retard, si on peut l'appeler ainsi est d'une ou de deux semaines. Ce qui est gérable.

Leur pilotage d'ensemble est entièrement assuré. Il y a

une instance d'orientation du projet (à qui l'équipe exécutive ou de mise en œuvre rend compte. Ce qui garantit le contrôle interne et sécurise beaucoup le projet). L'équipe projet se réunit régulièrement (au moins une fois toutes les deux semaines sinon chaque mois) pour faire le point des moyens et des objectifs périodiques. Certains projets ont un comité de pilotage élargi à des acteurs externes à l'OSC. C'est bénéfique. Dans tous les cas, la gouvernance du projet fonctionne à merveille. Il n'y a pas que la gouvernance qui tourne dans ces projets. Leur gestion opérationnelle est relativement rigoureusement assurée. Les fonctions au sein de l'équipe projet sont clairement définies et plus ou moins respectées, même si cette répartition n'est pas assez documentée. Les ressources humaines du projet ont été recrutées sur la base de leurs compétences.

(Suite page 7)

OCDH-PCPA**Initier les jeunes à la défense des droits de l'Homme**

L'observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) avec l'appui financier du PCPA - Congo a organisé dans la période d'août à octobre 2009, une session de formation des jeunes dans le cadre du projet : « *Initiation des jeunes de 18 à 27 ans à la défense des droits de l'Homme* ».

Ce projet prévu dans deux départements du Congo à savoir : Ouessou (Sangha) et Dolisie (Niari), cible des jeunes élèves et étudiants de 18 à 27 ans, sensés être l'élite de demain. Il s'agit de transmettre et d'apporter à ces jeunes la motivation, les connaissances et les compé-

40 jeunes pour chaque ville.

Cette formation a connu la réalisation de ses deux premières phases.

La première phase s'est déroulée à Dolisie du 20 au 22 août 2009 et à Ouessou du 14 au 16 septembre 2009. A l'issue de cette phase, 20 jeunes ont été choisis pour la

sujets traités et développés pendant la formation.

Le programme de formation a abordé les mêmes thèmes et enseignements dans les deux localités.

Si pendant la première phase les jeunes ont eu droit à un enseignement de base sur le sens et la signification des droits de



Les participants à la formation de Dolisie

tences pour la promotion et la défense des droits de l'Homme luttant ainsi contre la méconnaissance des droits de l'Homme dans les milieux des jeunes. La sélection des participants s'est faite grâce à l'appui des Directeurs d'antenne de l'OCDH présents dans ces localités.

Ils ont procédé à l'appel à propositions et à candidatures par voix des ondes, avant d'associer les chefs de quartier afin d'identifier et de sélectionner 80 jeunes, à raison de

deuxième phase.

Laquelle a permis de former 20 jeunes à Dolisie et 20 autres à Ouessou, respectivement du 12 au 14 octobre 2009 et du 16 au 18 octobre 2009.

A l'issue de la deuxième phase, 20 jeunes ont été retenus soit 10 à Dolisie et 10 autres jeunes à Ouessou, pour suivre la formation dite plus avancée, à Brazzaville.

Les sélections successives se sont faites sur la participation, la motivation et l'intérêt accordé aux

l'Homme, les instruments juridiques et les mécanismes de protection, pendant la deuxième phase, ils ont été édifiés sur les thèmes liés aux violations les plus courantes dans le contexte congolais : arrestations illégales et arbitraires, torture et mauvais traitements, genre, protection de l'enfant, etc.

**DEOLINDA
N'TONTA Canales,
Assistante à la
Documentation et à
l'Information de
l'OCDH.**

Banque mondiale :

Fonds pour la société civile

Les OSC conviées à la réunion d'information

Dans le cadre de son partenariat avec la société civile, le bureau de la Banque mondiale à Brazzaville annonce la disponibilité pour l'année 2010 du Fonds pour la société civile, précédemment connu sous l'appellation de : « *Small grant program* ».

Une réunion d'information est prévue pour le 18 mars 2010 à 10 heures précises dans la salle de conférence de la Banque mondiale à Brazzaville.

Contact:

Clémentine MAOUNGOU, Chargée de Communication, point focal société civile à la Banque mondiale, Brazzaville.

Email: cmaougou@worldbank.org

Centre d'information des Nations unies au Congo**Les OSC invitées à s'engager dans la promotion des activités des Nations unies**

Les Nations Unies sont à la fois acteur et témoin d'une société civile de plus en plus mondialisée. Un nombre grandissant d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres organisations de la société civile sont des partenaires du système des Nations Unies, et des liens précieux entre l'ONU et la société civile. Elles jouent un rôle clef dans les grandes conférences des Nations Unies et sont des partenaires indispensables pour soutenir les efforts de l'ONU au niveau national. Les ONG sont consultées sur des questions de politiques et de programmes de l'ONU. L'ONU organise des présentations, des réunions et des conférences pour les représentants des ONG qui sont accrédités auprès des bureaux, programmes et agences de l'ONU.

La Section des ONG du Département de l'information

En 1968, le Conseil économique et social, par sa résolution 1297 (XLIV) a appelé le Département de l'information à s'associer aux ONG. La Section des ONG du Département de l'information supervise les partenariats avec les ONG associées et leur propose une large gamme de services : réunions d'information hebdomadaires, conférence annuelle, session d'introduction pour les nouvelles ONG associées.

Les ONG et le Département des affaires économiques et sociales

Plus de 13 000 organisations de la société civile ont établi des relations avec le Département des affaires économiques et sociales EN. La plupart sont des organisations non gouvernementales; il y a également des institutions, des fondations, des associations et plus de 1 000 organisations des populations indigènes. Le DAES maintient une base de données des organisations inscrites auprès de ses services.

Une fois inscrites auprès du Département, les organisations de la société civile peuvent également demander le statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Si le statut consultatif est accordé, une organisation peut alors participer aux conférences internationales des Nations Unies qui lui sont pertinentes, ainsi qu'aux réunions des organes préparatoires de ces conférences.

Le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales

Le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (SLNG) est un programme inter-organisations des Nations Unies créé en 1975 pour compléter le régime formel du statut consultatif des ONG auprès de l'ONU. Son mandat est de travailler concrètement avec les organismes des Nations Unies et avec les ONG pour promouvoir, développer et gérer une collaboration constructive et mutuellement bénéfique à tous les niveaux du système onusien.

Contact: Prosper MIYINDOU, UNIC Brazzaville.

Revue à mi-parcours du projet Recadip

Rallonge de 2 ans

C'est la conclusion à laquelle a abouti la revue à mi-parcours du projet de renforcement des capacités pour le dialogue inter-partenarial (RECADIP), tenue le 5 novembre 2009 à Brazzaville. La revue a passé au peigne fin la situation de ce projet, depuis sa mise en œuvre en septembre 2006. La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), bailleur du projet a recruté Mme Marie Odile ATTANASSO, comme consultante pour cet exercice.

A l'issue des échanges, les participants ont recommandé la prolongation du projet pour au moins deux ans.

Le niveau des décaissements, au moment de la revue, s'établissait à 50%, avec une diminution de 8,13%, due essentiellement à la baisse du taux de change du dollar sur l'acquisition des équipements et matériel informatiques. La revue a noté la détermination des membres du comité de pilotage et de l'unité de gestion à améliorer les performances du projet. Sur

la pérennisation du projet, la revue a constaté que des contacts ont été pris avec d'autres partenaires techniques et financiers du Congo, pour la mise en œuvre d'actions concertées avec le RECADIP.

C'est pourquoi, elle a insisté sur la mise en œuvre des mécanismes formels permettant au projet de mobiliser d'autres financements en dehors de l'ACBF. Selon la revue, le comité de pilotage, l'unité de gestion, le CEPAREC et les autres parties prenantes au projet vont

réaliser de grands efforts dans la mise en œuvre des recommandations formulées par la consultante, qui intègrent les préoccupations suivantes : au comité de pilotage de mettre l'accent sur le mode de renouvellement de ses membres et de trouver un mécanisme de financement des jetons de présence après concertation avec les deux partenaires; et au coordonnateur de l'unité de gestion du projet de poursuivre l'identification du profil des réseaux, ONG et associations membres du CEPAREC jus-

qu'au niveau des bénéficiaires, et de construire la base de données du secteur privé en faisant le recensement de toutes les entreprises.

La consultante a souhaité a été que la proposition de prolongation du projet intègre les stratégies, les actions et s'appuie réellement sur les vrais besoins des trois partenaires du projet : société civile, secteur privé et pouvoirs publics. Ceci, en vue de lutter efficacement contre la pauvreté. Les débats avec les participants se sont fo-

calisés sur la question de la connexion du projet à l'internet, la vulgarisation du projet, le dialogue, la création de la richesse à travers la diversification de l'économie.

Le plan global de mise en œuvre de l'accord de don du RECADIP a été signé le 4 août 2005 entre le gouvernement congolais, le CEPAREC et l'ACBF. Ce plan intègre les axes prioritaires retenus dans le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), notamment : la consolidation du cadre macro-

économique et l'amélioration de la gouvernance sociale.

Au terme de cet examen, on peut aussi retenir que le risque d'implosion permanente du Centre d'échange pour le partenariat, l'appui et le renforcement des capacités (CEPAREC) a été réduit grâce aux nouvelles résolutions prises par les différents acteurs du projet.

Chrysostome Fouck ZONZEKA,
journaliste.

CNOP-Congo, atelier de sensibilisation, d'information et de formation de Ouesso

Le dialogue entre autorités publiques et paysans a été relancé

La Concertation nationale des organisations paysannes et producteurs agricoles du Congo (CNOP-Congo) vient d'organiser à Ouesso (Sangha) un important atelier départemental de renforcement des capacités de ses membres. Cet atelier a été, pour les autorités publiques, l'occasion d'écouter et de dialoguer avec les paysans. Mme Dolorès Hortense KINKODILA TOMBO, Présidente du Collège des femmes, Chargée des Droits humains et de la Commercialisation de la CNOP-Congo, en dit davantage dans cette interview, qu'elle a bien voulu nous accorder.

Pourriez-vous nous dire dans quelle ambiance s'est déroulé votre atelier à Ouesso ?

Le genre a été pris en compte, car le quota des femmes a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour en termes de quorum.

« Là où il y a la femme, il y a l'homme ».

J'avais demandé qu'on restreigne le nombre des participants au niveau des hommes pour ajouter des femmes.

Les gens qui avaient la mission de sensibiliser les participants à l'atelier nous ont dit que dans le quota de 30 participants qu'on avait demandé, il était difficile d'insérer un

nombre important de femmes, du fait que les chefs de groupements sont des hommes.

Le lendemain, dans l'après midi, les femmes sont arrivées, des paysannes, des mams. Elles se sont senties valorisées par cette invitation, comprenant ainsi qu'elles avaient un message à faire passer, en

Présence d'autres paysans de Ouesso, mais aussi de tous les coins de ce département de la Sangha. A première vue, les gens ne comprenaient pas ce qu'est la CNOP-Congo, ses objectifs et sa vision.

Les explications données lors de cet atelier ont permis de recadrer les choses. Ceci à la

grande satisfaction de tous. Comme dans tous les ateliers, nous avons présenté le PCPA en général et en particulier le PCPA-Congo, le lien entre la CNOP-Congo et le PCPA-Congo.

Le membre du comité de pilotage qui est à Ouesso, Placide Justin CODDY, nous a accompagnés de

l'ouverture à la clôture de l'atelier.

C'est à lui qu'est revenu la charge de présenter le PCPA.

Quelles leçons tirez-vous de cet atelier ?

Je dirais que les mams paysannes

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

n'ont pas manqué d'exprimer leur joie de voir combien elles sont considérées aujourd'hui.

« Vous me donnez un cahier et un Bic pour écrire, me former pour savoir les nouvelles techniques agricoles et vous me permettez de connaître CNOP-Congo, notre plate forme. Souvent les gens viennent à nous pour nous interviewer et filmer, puis ils disparaissent. On avait pris la décision de refuser toute visite. Mais maintenant, nous avons compris », s'est écriée une maman.

Les paysans de la Sangha ont été initiés à la rédaction d'un projet, d'un plan d'action. Ils ont appris comment constituer les groupements, comment communiquer entre paysans et échanger leurs expériences. Un des points importants, c'est la communication au niveau des paysans. C'est notre leitmotiv

pour le moment.

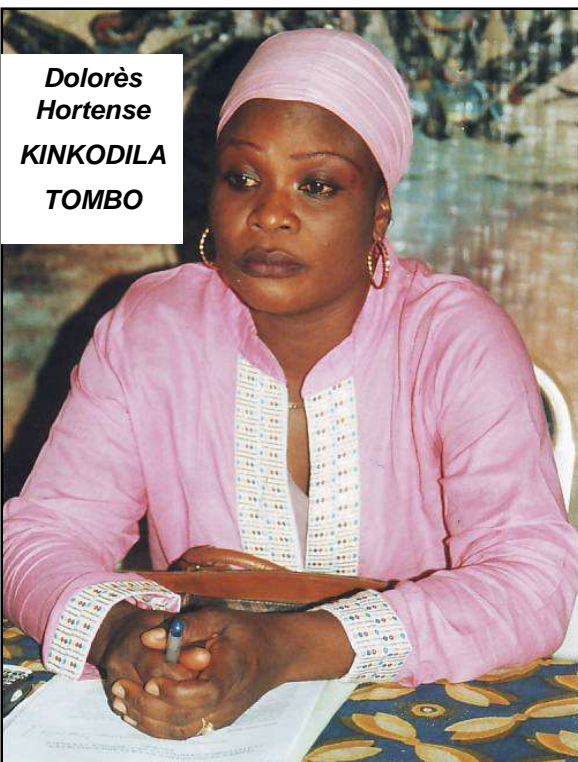
Nous sommes en train d'apporter la consigne communicateurs de bien passer l'information sur leurs activités. Les communicateurs du département vont former ceux des districts. Notre combat, c'est de réfléchir sur comment les cellules de la CNOP-Congo vont avoir une bonne touche sur la communication.

L'atelier a permis aux paysans d'échanger directement, sans audience, sans rendez-vous, avec les autorités départementales et municipales. Ils ont exprimé leurs doléances et leur souhait d'établir un dialogue permanent avec ces autorités.

Ce qui a été accepté par les autorités, car le principe du dialogue entre l'administration et le paysan existe déjà. Il s'est agit de le faire savoir et de le réinstaurer. Il faut sensibiliser et informer le paysan. Il doit connaître, par exemple, les méfaits du changement climatique et ses

causes puisqu'il en est victime et responsable.

Avec votre permission, sortons de la salle pour une promenade dans le milieu



Dolorès
Hortense
KINKODILA
TOMBO

paysan. Vous êtes la voix des paysans, vous ne pouvez arriver dans une localité sans leur rendre visite. Qu'avez-vous vu sur le terrain ?

Dans le cadre des visites de terrain, nous avons visité un élevage de moutons. Dans l'échange avec les éleveurs, il nous a été présenté l'ensemble des difficultés auxquelles font face les éleveurs. Il s'agit par

exemple du manque d'espace disponible pour le cheptel, alors que le nombre de têtes ne cesse de croître. Nous avons visité les étangs. Un travail énorme s'abat à ce niveau, mais annihilé par la chaleur qui tue les poissons parce

que la profondeur des étangs est peu importante. Le directeur départemental de la pêche, qui a mis à notre disposition un véhicule pour ces visites, nous a assuré qu'il va les encadrer pour remédier à cela.

Après la pisciculture, c'était le tour des plantations de nous accueillir. Les cultures vivrières que nous avons visitées : les champs de manioc, de banane, d'arachide cohabitent avec l'aviculture, notamment des poules. Ici, la difficulté c'est l'approvisionnement en aliment de bétail. La solution que nous avons trouvée est de cultiver sur place le maïs et le soja pour fabriquer l'aliment de bétail.

Nous les avons mis en contact avec un technicien formé au Burkina Faso. Les champs de manioc sont attaqués par la mosaïque. Nous les avons exhortés à intégrer les groupes de formation du projet PRODER (projet pour le développement rural, financé par le Fonds inter-

national pour le développement agricole (FIDA), qui est en train d'introduire dans tous les départements des boutures améliorées, résistant à la mosaïque.

Que dites-vous de l'atelier national ?

L'atelier national est prévu en février 2010 à Brazzaville. On va revoir tout ce qui a été dit dans les départements. Il y a certainement des départements qui n'ont pas compris les enseignements antérieurs. Nous plancherons sur la gestion du plan d'action dans les départements pour avoir un plan d'action national. Ce plan d'action doit sortir des départements. La fusion des plans d'action des départements donnera un plan national de trois ans.

Propos recueillis par :

Justin Ducker
MAMBIKI,
Chargé de Communication du PCPA-Congo.

Utilisation des langues locales dans les systèmes éducatifs

Une réussite pour la société civile burkinabé

La société civile au Burkina Faso s'est fortement impliquée dans l'utilisation des langues locales dans le système éducatif du pays. Sur financement de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) en 1994, le Burkina Faso s'engage à résorber l'analphabétisme dont le taux est très important. Les premières écoles bilingues s'ouvrent au niveau du primaire sur un cycle de 5 ans contre 6 ans dans le système classique. La société civile accompagne l'expérience. Les premiers résultats ne tarderont pas à tomber. C'est un succès. Les premiers candidats au certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) sont tous admis. Aujourd'hui, l'heure est au bilan et à la vulgarisation de l'expérience tant dans le pays qu'à l'étranger. C'est ainsi que l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) a organisé, du 20 au 22 janvier 2010, une conférence internationale, à Ouagadougou (Burkina Faso), sur l'intégration des langues et cultures africaines dans l'éducation.

« La démonstration et la preuve sont faites aujourd'hui que le politique n'a plus de raison de réfuter cette scolarisation à partir des langues nationales, afin d'accroître l'efficacité et la qualité du système éducatif. Ceci prouve de l'efficacité de la société civile dans ce domaine.

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

Les expériences comme celles de l'OSEO et de la Fondation pour le développement communautaire sont suffisamment pertinentes » a déclaré André Richard OUEDRAOGO, Coordonnateur du Projet de renforcement de l'interface Etat-secteur privé-société civile (PARECAP) au Burkina Faso. Par ces propos il a tenu à montrer le rôle indéniable joué par la société civile dans le processus d'intégration des langues locales dans le système éducatif burkinabé.

Les écoles bilingues ont permis d'alphabétiser en grande partie les enfants ayant dépassé l'âge scolaire, de réduire le pourcentage d'enfants désœuvrés. Les enfants des écoles bilingues prennent facilement le leadership dans les familles en milieu rural.

Ils gèrent la petite

« économie familiale », orientent l'essentiel de l'activité de la famille parce qu'alphabétisés.

A l'école primaire, ces enfants ont 90% des activités pédagogiques en langues locales et 10% en français, en première année. Ce pourcentage évolue de façon décroissante pour la langue locale et de façon croissante pour le français jusqu'en cinquième année. Ainsi en fin de cycle, l'élève a 90% de ses activités pédagogiques en français et 10% de ses activités pédagogiques en langue locale. Il est donc capable de se présenter au CEPE.

André Richard OUEDRAOGO pense que ces résultats suffisent pour convaincre. « Les élèves commentent par la langue nationale, puis rejoignent la suite du système pour apprendre toute autre langue étrangère. Les acquis sont très performants. Je

crois qu'au sortir d'une telle conférence, les résultats palpables doivent convaincre les décideurs.

Ces derniers doivent s'engager résolument dans le processus, aussi bien pour l'éducation que pour



Justin MAMBIKI et André Richard OUEDRAOGO

l'ensemble des secteurs de la vie socio-économique du pays », a-t-il dit.

Un grain de sable dans la machine

Si l'expérience a été mise en œuvre sans difficulté au niveau de l'école primaire, cela n'a pas été le cas au collège. Les élèves admis au CEPE n'ont pu réussir en sixième. Il a fallu recourir aux collèges multilingues,

un autre cycle créé pour servir de passerelle à cette catégorie d'élèves. Les collèges multilingues fonctionnent en incluant dans les activités pédagogiques les langues locales, le français, les activités manuelles

Mais au-delà de tout, la production agropastorale des écoles bilingues et des collèges multilingues suscite beaucoup d'admiration. Elle permet entre autres de ravitailler la cantine scolaire.

(champs, élevage, maraîchage) et les disciplines classiques. Une machine lourde à manipuler. Car les activités non communes à l'école classique ne sont pas prises en compte au BEPC (Brevet d'études du premier cycle), alors que pendant quatre ans les élèves ont passé leur temps à apprendre ces disciplines. Ils se plaignent d'avoir trop de matières par rapport à leurs

collèges des collèges classiques. « Ceci est l'une des causes de notre échec au BEPC », disent-ils.

Comme si cela ne suffisait pas, l'important volume horaire les défavorisent aussi.

La société civile a apporté à la conférence de Ouagadougou un message d'espoir pour éradiquer le phénomène des enfants de la rue.

Le coordonnateur du PARECAP précise que « notre contribution à cette conférence s'est résumée en la démonstration de notre performance dans les activités pédagogiques, surtout l'intégration des langues natio-

nales dans les systèmes éducatifs. On a suivi les expériences diversifiées de nombreux pays qui, sur la base d'expérimentation, d'évaluation des différents niveaux de scolarisation, ont démontré que les résultats des enfants scolarisés à partir de la langue nationale dans un système d'éducation bilingue permettent d'atteindre de meilleures performances, par rapport à l'école classique. Ceci tant au niveau intermédiaire (c'est le cas des CE, cour élémentaire, qu'au niveau des CM, cour moyen, pour le cycle primaire. Les résultats aux examens d'Etat, notamment au CEPE, sont mieux à leur niveau qu'au niveau de leurs collègues du cycle classique ».

Justin Ducker
MAMBIKI

(Suite de la page 3)

Les outils de gestion opérationnelles les plus basiques (calendriers, comptes rendus, etc.) sont régulièrement produits.

Au final, ces projets vont se terminer dans les délais. Mais, devant la faiblesse de documentation des activités, on se demande si on va pouvoir capitaliser les savoirs faire déroulés, bien entendu, il y en a eus.

Le retard dans le rendu technique et financier

À côté des retards de terrain, le bilan a relevé des retards en termes de rendu. Une seule OSC avait envoyé son rapport technique et finan-

cier à la Cellule exécutive du programme à la date convenue. Toutes les OSC ont accusé un grand retard dans la production du rapport intermédiaire.

Pour beaucoup d'entre elles, cela a été dû à des pannes d'ordinateurs, ralentissant ainsi la saisie des formulaires à temps, pour d'autres encore, les informations permettant de rendre compte des activités seraient détenues par le responsable souvent indisponible.

Il y a quelques doutes quant au sérieux de telles justifications.

Les recommandations du service appui projets

Il se donne pour défi majeur, pour la

prochaine phase d'appui qui va conduire à la clôture des projets, d'assurer un accompagnement plus soutenu des projets.

Les retards constatés ont montré que plusieurs OSC n'ont pas eu suffisamment de billes pour y anticiper. Cela oblige le SAP à mettre en place un accompagnement plus rapproché. Celui devrait s'articuler autour de trois axes :

- mettre en place des outils simplifiés de gestion de projets adaptés aux niveaux de chacune des OSC en difficultés, accompagner les OSC dans leur utilisation;
- aider chaque OSC à assurer un rendu technique dans les temps.

À l'endroit des OSC, les recomman-

dations sont les suivantes :

- les OSC dont les retards sont assez importants doivent réajuster leurs calendriers et faire une demande d'avenant ;
 - toutes les OSC doivent finaliser leurs rapports intermédiaires ;
 - mettre en place les instances internes de suivi des projets.
- Les OSC qui avaient besoin d'avenant, étaient tenues d'en faire la demande à la Cellule exécutive avant la fin de l'année 2009.

Reiye GANDZOUNOU

Animateur principal du
Service Appui Projets

ANEP – PCPA

Plaidoyer pour la santé à l'école

Depuis juillet 2009, une plate-forme dénommée Comité Paritaire de Concertation sur la Santé à l'école (CPSE), composée de l'Association nationale pour l'éducation prénatale (ANEP), du Cercle d'action pour la promotion du bien être social (CABS), du Comptoir Juridique Junior (CJJ), de l'Association Serment Universel (ASU), de l'Association pour le développement durable et l'écotourisme (ADE), d'Handicaps sans frontière (HSF), s'atèle à la mise en œuvre du projet de plaidoyer pour la santé à l'école, dans six écoles du département de Pointe-Noire. Ceci grâce à l'appui financier du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA Congo). Ce projet consiste entre autres à informer et sensibiliser la communauté éducative et les élus locaux sur la problématique de la santé à l'école. Au cours des différentes rencontres, les élus locaux et membres de la société civile du département de Pointe-Noire ont réagi à ce plaidoyer.

Donatien POATY, Conseiller départemental et municipal
« Je vous félicite pour le choix du thème de la santé à l'école. Vous avez choisi l'enfant, or l'enfant est le centre d'intérêt de la famille. Il nous faut une jeunesse saine et dynamique pour avoir une économie forte ».

Lazare MBOUNGOU, Conseiller départemental et municipal
« Elle est très bonne votre initiative. Il serait

intéressant qu'au cours d'une session du Conseil municipal, vous puissiez échanger avec les conseillers sur la problématique de la santé à l'école ».

Jean Pierre MANGOUNGOU, Conseiller départemental et municipal
« La santé à l'école, c'est aussi le choix du site sur lequel l'école est bâtie. Les normes pédagogiques des bâtiments, la cour de ré-

création, la sécurisation de l'école par des barrières, les tables et bancs adaptés à la taille des enfants, les mesures d'hygiène, des visites médicales avec une équipe pluridisciplinaire (psychologue, sociologue, pédagogue et médecin).

Cette question doit intéresser à plus d'un titre les politiques, les ONG et associations, l'administration, etc. Car l'école est un lieu sacré ».

Bernard MAKAYA, Sénateur, Conseiller départemental et municipal

« La santé à l'école, cela me rappelle la prise de la nivaquine, le bol de lait que je prenais 3 ou 4 fois par semaine quand j'étais à l'école primaire. Nos enfants doivent aussi apprendre dans de bonnes conditions. Vous pouvez compter sur moi pour défendre la cause de la santé des enfants au niveau

du Conseil municipal et au Sénat ».

Raymond JANSSENS, Président du Lions Club Solidarité -Matombi Pointe-Noire

« Votre projet est très intéressant. Je vous conseille d'associer les responsables des comités de santé (COSA), des centres de santé intégrés (CSI) les plus proches de l'école ciblée. Ensuite, ne manquez pas d'associer vos

actions de plaidoyer et des gestes concrets (fournitures des kits scolaires, produits de lavement des mains...). Vous devez être des facilitateurs pour ces écoles ».

Propos recueillis par : Klément MMEMBE,

ancien animateur code de bonnes pratiques PCPA-Congo

Rôles de la société civile dans le processus de bonne gouvernance

Les OSC jouent essentiellement deux rôles majeurs : un rôle de contre-pouvoir, de veille et de contrôle et un rôle de complément de l'action des pouvoirs publics en matière de développement économique et social.

A ce titre, elles interviennent dans les domaines de la promotion des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels, de la démocratie et du développement humain des groupes sociaux et communautés de base. La participation de la société civile au processus de bonne gouver-

nance lui permet de jouer différents rôles majeurs :

- en évitant que les pouvoirs publics soient les acteurs et censeurs de leurs propres activités ;
- en étant le contre-pouvoir face à l'Etat ;
- et en développant une conscience critique à travers ses appréciations, approbations, dénominations, suggestions ou propositions sur les questions d'intérêt national ;
- en se positionnant comme partenaire actif du développement ;
- en instituant une culture de paix et de dialogue auprès des

jeunes et au sein des populations ;

- en soutenant l'Etat de droit et militant pour l'élargissement des espaces de liberté ;
- en appuyant les organisations de lutte contre la corruption sur le plan de leur structuration et fonctionnement (à travers des informations entre les différentes organisations et associations) ;
- en défendant les minorités et les populations défavorisées ;
- en proposant des modes différents de participation politique des citoyens et en soutenant les activités de conscientisation, de for-

mation, d'éducation et de développement sur le terrain.

Ces différents rôles sont généralement acceptés par les acteurs de la gouvernance, dans la mesure où il est admis que l'Etat à lui seul ne peut tout faire. Le secteur privé non plus ne peut tout faire en raison même de sa logique marchande.

Face aux dérives susceptibles d'être commises par l'Etat ou le secteur privé, il convient qu'un troisième acteur puisse prendre la parole pour dénoncer ces abus et apporter sa contribution.

De plus, les organisations de la société civile, parce qu'elles sont sur le terrain, disposent d'avantages pour intervenir plus efficacement dans des milieux qu'elles connaissent.

Les populations ou communautés locales elles-mêmes acceptent de se mobiliser autour d'organisations de la société civile pour prendre en main leur destin. Le rôle que joue la société civile est donc irremplaçable.

Cependant, il arrive parfois que ce rôle ou la manière de l'accomplir soient contestés,

ouvertement ou de façon insidieuse par l'Etat, quand les intérêts des dirigeants sont menacés. D'où la méfiance envers la société civile, souvent accusée d'être un manteau pour des forces politiques partisans.

Au sein même de la société civile naissent des contestations liées à des querelles de leadership ou à l'incompétence supposée des dirigeants des OSC.

Extrait du code de bonne conduite des OSC du Burkina Faso

10^e Fonds européen de développement

Quel intérêt pour la société civile ?

En vue de respecter les accords de Cotonou paraphés entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), l'Union européenne a procédé à l'installation des programmes de financement dont le fonds européen de développement (Fed). Au Congo, ce programme qui est déjà arrivé à son dixième financement, d'où l'appellation: 10^e Fed, s'exécute dans plusieurs secteurs avec différents acteurs, comme la société civile. Au regard de son important apport au développement socioéconomique et du poids que représente la société civile, qu'est-ce que le 10^e Fed lui réserve ?

Il convient de rappeler que le 10^e Fonds européen de développement a commencé en 2008 et prendra fin en 2013.

Il accorde une importance capitale à la société civile, du fait que le financement venant du Fed pour le cycle de 5 ans et celui des lignes budgétaires mettent à la disposition de la société civile des financements importants. « Dans le cadre du 10^e Fed, nous avons près de 8 millions d'euros qui seront mis à la disposition de la société civile pour différents programmes. Nous avons, par exemple, le projet « Appui à l'Etat de droit », a expliqué

Bienvenu Martin OKOGNA, Directeur des programmes avec l'Union européenne, Deuxième Ordonna-

teur national suppléant du Fed. Avant d'ajouter que « le dixième Fed vient de démarrer, nous sommes encore dans la phase du lancement des appels



Le bétail d'une OSC à Ouesso

d'offres, donc les projets seront opérationnels cette année, comme le projet sur la gouvernance économique, l'information sur les paraétatiques et le dossier sucre ».

Dans le 10^e Fed, il y a deux enveloppes à

savoir : l'enveloppe A et l'enveloppe B.

Dans l'enveloppe A, il est pris en compte des projets structurants, comme les routes, la santé, la gouvernance

et des acteurs non étatiques.

Elle a un budget de 58 milliards de FCFA. Tandis que l'enveloppe B prend en compte des problèmes liés aux catastrophes, avec un budget de 3,9 millions d'euros. Ainsi, cela veut dire, a préci-

sé Bienvenu Martin OKOGNA, que la société civile est en place dans le dixième Fed. Toutefois, a-t-il poursuivi, ces deux enveloppes font partie intégrante du programme initial national du 10^e Fed.

Par ailleurs, hormis les financements du 10^e Fed qui seront opérationnels sur le terrain courant cette année, il y a le 9^e Fed qui est actuellement en cours.

« Nous avons le projet de Conciliation et de Réconciliation qui va travailler dans le département du Pool, Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou. Plusieurs projets et les ONG seront de la partie » a souligné le directeur des programmes avec l'Union européenne. Toujours dans le cadre du

9^e Fed, a-t-il indiqué « nous avons bénéficié des appels d'offres à propositions pour une première phase en 2008, où il y a eu 1 million d'euro soit 600 millions de FCFA pour que la société civile puisse rentrer dans ce dossier. Il y a aussi quatre ONG qui ont bénéficié des financements Fed, entre autres, le CCOD, deux radios néerlandaises en collaboration avec Radio Brazzaville ».

Il est à noter que la société civile congolaise doit encore multiplier les efforts pour qu'elle soit bien positionnée au sein du 10^e Fed. « La société civile doit prendre des contacts pour savoir ce qui se passe, participer aux débats pour susciter la réaction des donateurs, pour

que ces derniers ne pensent pas que cette société civile s'est évanouie », a dit Bienvenu Martin OKOGNA.

Il a aussi ajouté : « Bientôt nous allons démarrer le 11^e Fed, donc nous aurons des débats avec les ministères techniques, la société civile, pour connaître les attentes de ces derniers.

Ensemble, nous allons arrêter des stratégies pour savoir comment s'organiser dans le 11^e Fed puisqu'aujourd'hui, certaines organisations non gouvernementales ne sont pas spécialisées dans les secteurs ».

Guy Blaise SEYDOUX,
journaliste.

Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP)

Où en est sa vulgarisation ?

Amorcé en 2001, le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), l'un des engagements du Congo face aux institutions financières internationales, se trouve actuellement dans sa phase d'application. Ce document est la version finale du DSRP validé le 6 mars 2008 par le conseil d'administration du Fonds monétaire international (Fmi) et de la Banque mondiale. Mais ce qui préoccupe actuellement les observateurs avertis est de savoir si sa vulgarisation, point névralgique pour la visibilité du DSRP, est effective ?

Il est important de souligner de prime abord que le DSRP est un document qui fait l'analyse de la situation de la pauvreté au Congo et qui propose des moyens sinon des stratégies pour résoudre les problèmes qui ont été diagnostiqués et qui aujourd'hui font que le Congo se retrouve avec 50,7% de sa population au dessous du seuil de pauvreté. Le travail énorme qui reste à faire, aujourd'hui, est celui de la communication. Ainsi, elle ne concerne pas que les médias, notamment la conduite des travaux d'enquêtes, des consultations.

(Suite page 10)

Initiative PPTTE et assistance aux pays sortant d'un conflit

Les pays à faible revenu sortant d'un conflit font face à des difficultés bien particulières. Leur économie dévastée ne peut générer des ressources nécessaires pour financer la reconstruction et la remise en état des services de base. Ils éprouvent beaucoup de peine à rétablir leur base d'imposition et leur administration fiscale. Ils dépendent des importations et ont du mal à générer les devises suffisantes pour payer ces dernières et en même temps assurer le service de leur dette, qui atteint des niveaux insoutenables. Dans l'intervalle, la majeure partie de la population vit dans le dénuement absolu.

Nombre de personnes ont perdu leurs sources de revenu et les réseaux d'entraide familiale sont disloqués en raison du conflit. Dans ce cas, l'obtention rapide d'un allègement de la dette peut être un facteur essentiel du retour à la paix et de la reprise d'un développement durable. Pour avoir accès à l'initiative PPTTE, la question qui se pose souvent à ces pays est celle relative au rétablissement des relations financières normales avec les créanciers multilatéraux et à l'établissement d'antécédents satisfaisants pour accéder au point

de décision. Les pays ne peuvent bénéficier d'une aide au titre de l'initiative PPTTE que s'ils sont à jour dans leurs obligations avec les institutions financières internationales. Le problème de régularisation des arriérés doit être réglé au préalable. Dès lors que le pays sortant d'un conflit fait preuve de progrès dans le redressement des capacités administratives et institutionnelles, dans la mise en œuvre des politiques destinées à améliorer la qualité de gestion de l'économie et la bonne gouvernance, la communauté internationale se mobilise pour régulariser les arriérés envers les institutions financières internationales (IFI), soit par des prêts-relais accordés par des créanciers bilatéraux, soit par des financements-relais de ces mêmes institutions.

Normalement, les conditions requises pour qu'un pays puisse bénéficier de l'assistance financière de la communauté des partenaires extérieurs pour régulariser ses arriérés envers les IFI, sont les mêmes que pour l'accession au point de décision. Il s'agit essentiellement de faire montre de politiques économiques judicieuses pour assurer la stabilité macroéconomique, avec de bons résultats à l'appui ; mais aussi de

renforcer la paix et la sécurité, reconstituer les capacités institutionnelles et administratives et renforcer la gouvernance. La communauté internationale est plus souple pour ce qui est de l'appréciation des antécédents compte tenu des capacités limitées dont disposent les pays sortant d'une crise. Cependant, elle veut s'assurer que le pays a bien la capacité de mettre en œuvre des réformes économiques et affecter les dépenses publiques, y compris les ressources libérées par l'allègement de la dette, à des programmes de réduction de la pauvreté.

Les besoins éprouvés par les pays pauvres très endettés sortant d'un conflit en matière de reconstruction et de lutte contre la pauvreté sont énormes et plaident en faveur de généreux allègements de la dette.

Les coefficients d'endettement à partir desquels les montants d'allègements sont évalués peuvent être exceptionnellement élevés en raison des répercussions du conflit sur les exportations et les recettes publiques. En conséquence, le montant d'allègement consenti devrait être supérieur à celui qui aurait été accordé sur la base des coefficients calculés en période de paix.

(Suite page 11)

(Suite de la page 9)

Tout cela fait partie du processus de la communication. Il s'avère que certains aspects de la vulgarisation ont été effectivement réalisés, mais pour ce qui est du document final et validé, il y a encore du travail à accomplir.



Le gouvernement congolais, tel que l'exige le processus, a monté le plan de vulgarisation, qui a été accepté par les institutions et est désormais opérationnel.

« Il nous faudrait nous rapprocher des autorités pour voir comment nous devrions procéder dans cette phase, parce qu'il faut dire quand même que les difficultés économiques n'ont pas permis au Congo de procéder à une vulgarisation telle que nous le voulions, telle que l'exige d'ailleurs le processus du DSRP », a indiqué Christophe AYA YOMBO, un des acteurs congolais du comité de pilotage dudit document.

Il a renchéri : « Nous avons un gros stock de documents qui doit être distribué aux acteurs, à commencer par les populations elles-mêmes. Il ne s'agit pas pour nous aujourd'hui de présenter le document sous sa forme initiale aux populations, mais il faut le présenter sous plusieurs aspects qui appellent des prospectus, les traductions en trois langues : le français, le lingala et le kituba ».

Christophe AYA YOMBO, précise : « ce sont avec ces différents agents que nous allons travailler dans le cadre de la vulgarisation.

Et il faut d'abord commencer par la sensibilisation. Avec cette sensibilisation, nous irons dans l'explication du document. Au finish, la population s'appropriera ce travail, on devra la mettre, elle-même, non seulement face à sa responsabilité mais aussi au défi de son développement, en tant qu'acteur, afin qu'elle prenne conscience de cela. C'est cet acte essentiel qu'il faut développer avec la vulgarisation ».

Guy Blaise Seydoux, journaliste.

Que peut-on attendre de l'annulation de la dette ? Et quelle place pour l'attelage « Société civile – Administration » dans les ressources de l'annulation de la dette ?

Réaction de Rigobert Roger ANDELY, ministre de l'économie, des financements et du budget du Congo en avril 2003, extraite de l'interview accordée à Info Bull N°01

« L'expérience en matière et malheureusement inutilisées en attendant un accord entre les deux cordes, d'autant plus que ces ressources restent souvent faibles de mes compatriotes pour les grandes ajoutées ... j'ai une légère appréhension si jamais le Congo atteint l'un de ces points. En tout cas, les partenaires extérieurs tiennent à cet attelage. Ce qui est certain vu le niveau de l'endettement du Congo (350 milliards de service de la dette par an), le bénéfice au point d'achèvement serait appréciable notamment pour les secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures de base qui sont les récipiendaires prioritaires des ressources de l'initiative pays pauvres très endettés ».



Rigobert Roger ANDELY

« société civile – administrative » a encore du chemin à faire, d'autant plus que ces ressources restent souvent faibles de mes compatriotes pour les grandes ajoutées ... j'ai une légère appréhension si jamais le Congo atteint l'un de ces points. En tout cas, les partenaires extérieurs tiennent à cet attelage. Ce qui est certain vu le niveau de l'endettement du Congo (350 milliards de service de la dette par an), le bénéfice au point d'achèvement serait appréciable notamment pour les secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures de base qui sont les récipiendaires prioritaires des ressources de l'initiative pays pauvres très endettés ».

Le Congo a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE

Après 25 ans de négociations avec les institutions de Bretton Woods, le Congo a accédé au point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE). Cette annonce a été faite le 28 janvier 2009, par le conseil des ministres, à l'issue de sa réunion. La part annulée de la dette du Congo au titre de ce point d'achèvement est de 3 milliards de dollars, soit 2 milliards assurés et un milliard conditionnel. En 2004, la dette du Congo était évaluée à 4188 milliards de FCFA soit plus de 6,3 milliards d'euros. Le Congo a atteint le point de décision en mars 2006.

(Suite de la page 10)

Compte tenu des besoins pressants des pays sortant des/d'un conflit, il apparaît souhaitable de fournir une part relativement importante de l'allègement au cours de la période suivant immédiatement le point de décision, c'est-à-dire pendant la période intérimaire. Cette décision devrait être dictée par l'ampleur des paiements au titre du service de la dette arrivant à échéance pendant cette période et des capacités administratives dont dispose le pays pour absorber et utiliser efficacement l'aide qui lui est fournie.

Comme indiqué plus haut, la date effective du point d'achèvement est fonction de la rapidité avec laquelle un pays met en œuvre ses réformes structurelles et sociales tout en maintenant une bonne performance macroéconomique, implante les mécanismes de suivi et de sauvegarde pour veiller à ce que les sommes libérées par les allègements de dette soient utilisées à bon escient. Les pays qui sortent d'un conflit peuvent mettre plus de temps que les autres pays pauvres très endettés à réunir ces conditions, en raison de la fragilité de la gestion publique, de contraintes de capacité, du climat de tension et des problèmes de sécurité. En conséquence, la période intérimaire peut être allongée pour leur permettre de réunir toutes les conditions requises.

Deo NDIKUMANA, Economiste à la Banque mondiale (Info Bull N°01)

Lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté

Les mesures d'allègement de la dette prises dans le cadre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) font partie intégrante d'un ensemble plus vaste de mesures destinées à mobiliser le plus de ressources possibles pour la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté des pays bénéficiaires.

L'initiative promeut donc des politiques destinées à favoriser un cadre macroéconomique stable et une croissance rapide et durable qui profite au plus grand nombre. Elle soutient des mesures visant à améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, ...) et à promouvoir le développement rural.

Au lancement de l'initiative, les pays débiteurs devaient avoir finalisé leur document de lutte contre la pauvreté (DSRP) au point de décision; afin d'accélérer la mise en œuvre du processus et de donner le temps qu'il faut aux pays pour préparer un DSRP bien articulé, ayant des objectifs transparents et réalistes, muni d'un mécanisme de suivi de sa mise en œuvre et qui soit par-dessus tout le fruit d'une large participation de l'ensemble des composantes sociales. Le point de décision peut intervenir au cours du processus de formulation du DSRP. Par contre, avant l'atteinte du point d'achèvement, la mise en œuvre effective du DSRP est censée avoir débuté de manière tangible.

Le DSRP est établi par le pays d'une manière qui garantisse sa transparence et une large participation aux choix, à la formulation des politiques et au contrôle de l'exécution de la stratégie. Il indique les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales du pays concerné et se fixe des objectifs à atteindre en matière de lutte contre la pauvreté et le développement social. Il est supposé servir de cadre de dialogue et de concertation avec les bailleurs de fonds. Ceux-ci se servent du DSRP comme base à la préparation de leurs stratégies d'assistance au pays.

Deo NDIKUMANA, Economiste à la Banque mondiale (Info Bull N°01)

Transport urbain à Brazzaville

Le prix de la course de taxi dépend du trajet

Le prix de la course de taxi, à Brazzaville, est un casse-tête pour le citoyen qui doit atteindre à temps son lieu de travail ou faire ses courses. L'on se rejette la responsabilité, au point qu'on ne sait pas exactement l'origine de l'instabilité du prix de la course. Nous avons enquêté à travers la ville pour en savoir davantage. Les réponses divergent.

« 595FCFA, c'est le prix d'un litre d'essence à la pompe ». A cela poursuit Thibault, un chauffeur de taxi, s'ajoute le phénomène des embouteillages, l'état des routes jonchées de nids de poules. Cette situation condamne le chauffeur de taxi à demander entre 700 et 1000FCFA à son client pour une course ».

Arnaud estime que « le prix est lié à l'humeur. Je demande 700FCFA lorsque je suis de bonne humeur et si la circulation sur le trajet est fluide. Mais lorsque le trajet demandé est plein d'embouteillage, je décline l'offre. Si le client insiste, je demande 1000FCFA ou 1 500FCFA ».

sait les itinéraires, les raccourcis et les heures où il devait bien travailler au lieu de brûler du carburant.

Aujourd'hui, que constatons-nous?

Ceux qui ont choisi ce métier n'ont pas la maîtrise de ses contours, ses avanta-

geurs facteurs qui entrent en jeu dans la facturation d'une course de taxi. Nous n'exagérons pas comme d'aucuns le pensent.

Le litre d'essence est à 595FCFA, je ne peux pas facturer une course à 700FCFA lorsque le trajet me prend une heure de

a quelques ennuis, Sébastien affirme « les taxes ont été supprimées certes mais cela n'est pas à notre avantage en tant que chauffeurs de taxi. C'est à l'avantage des patrons (propriétaires de taxis, NDLR) qui ne payent plus rien en dehors de l'assurance. Le chauffeur de taxi a l'obligation de verser à son patron 15000FCFA par jour. Le chauffeur doit se battre pour trouver 15000FCFA pour le carburant. Il est déjà à 30000FCFA par jour qu'il doit rassembler. Sans oublier qu'il a des responsabilités et des engagements comme toute personne. Qu'est-ce que les autorités ont fait pour les chauffeurs ? Les taxis leur appartiennent, les autorités ont d'une manière ou d'une autre arrangé leur bénéfice en supprimant les taxes ».

La police routière ne serait-elle pas à l'origine de cette situation ?

Après de la police, il est bien difficile d'arracher quelque chose à se mettre sous la dent. Nous arrivons quand même à extirper quelques propos un peu lâchés par inadvertance.

« Nous veillons à la bonne circulation, au respect strict du code de la route, à la sécurité des usagers de la route. Nous vérifions quelques pièces, à savoir l'assurance, le permis de conduire et la carte grise ».

Les autorités qui ont réglementé ce secteur d'activité estiment que le prix de la

course est connu et cela est clair : 700FCFA la journée et 1000FCFA le soir. Les clients ne doivent pas se laisser prendre par des chauffeurs véreux qui font de la surenchère. « Si tel est le cas, les autorités compétentes n'ont qu'à préciser les tarifs en tenant compte des embouteillages, des nids de poules, du prix du carburant, même de la rareté du carburant puis rendre public les nouveaux tarifs » lâche Marthe, fonctionnaire, à la fin de sa journée de travail.

« Cette pratique assainirait le transport urbain » estime Maurice parce que, poursuit-il, « il y a trois jours j'ai failli en venir aux mains avec un client qui m'a pris le soir du quartier Kombo (7^e arrondissement de Brazzaville, NDLR) au quartier Moukondo (4^e arrondissement de Brazzaville, NDLR). Ce dernier me donnait 2 000 FCFA alors que moi je lui demandais 3 000 FCFA ».

Beaucoup de dérapages sont constatés dans le transport urbain. A ce sujet nous abordons Luc, responsable d'un syndicat des transporteurs, qui accepte de répondre à notre préoccupation. « Il faut une étude de circuit au moment où Brazzaville bénéficie de la municipalisation accélérée, réaménager les voiries urbaines allégerait cette situation » déclare-t-il.

Chrysostome Fouck ZONZEKA, journaliste.



Pénurie de carburant

Officiellement la course de taxi à Brazzaville est fixée à 700 FCFA le jour et à 1 000 FCFA la nuit. Depuis quelque temps, les chauffeurs de taxi, selon leurs humeurs, exigent de leurs clients de payer 700 FCFA, 800 FCFA ou 1 000 FCFA. Ce montant varie lorsqu'on veut retenir le taxi pendant une heure. Là aussi, le chauffeur de taxi fixe son montant à 4000 FCFA pour les uns et 5000 FCFA ou 6000 FCFA pour les autres.

Peut-on dire que le manque d'information est à l'origine du comportement des chauffeurs de taxi ?

Hier, le chauffeur de taxi était une personne d'un âge mûre ayant une responsabilité familiale avec un carnet d'adresses, des gens qu'il devait prendre à telle ou telle heure. Il maitri-

ges. La plupart ne maîtrise pas le circuit urbain, les raccourcis, afin de travailler en toute aisance et de taxer son client sans pourtant exagérer.

Pour pallier la non maîtrise du circuit, le client renseigne le chauffeur et lui propose le montant de la course, lorsque le trajet n'est pas long.

« Dans ces conditions reconnait, Emery, je demande 700 FCFA tout en présentant mes excuses au client puisse qu'il te montre du doigt la distance, en disant là seulement tu me demande 1 000 FCFA. A l'arrivée, tu te rends compte que le client avait raison. Parfois tu es aussi persuadé que c'était un trajet de 500FCFA. Hélas ! ».

« Vous savez, il y a plu-

temps. Les embouteillages, l'Etat doit construire les nouvelles routes sinon trouver des solutions. Les quartiers qui sont inaccessibles à la moindre pluie. La responsabilité est partagée » nous dit Serge Roger, chauffeur de taxi.

Ce dysfonctionnement est permanent, chaque citoyen à quelque niveau que ce soit s'interroge au sujet de l'instabilité de la course de taxi. Alors que Les autorités municipales avaient supprimé les taxes à payer pour permettre aux taxis de trouver leur compte avec l'augmentation du prix des produits pétroliers qui avait eu lieu à cette période. L'on est surpris de la situation actuelle.

La question est soumise à un chauffeur de taxi, d'un certain âge, dont la voiture